

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33

Date de convocation :
23/09/2026

**Date de publication
de la convocation :**
23/09/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 29 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf septembre à 19 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - M. LONCHAMPT Samuel - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - M. DELATTRE André - Mme FEGUIRI Christelle - M. NOIROT Pascal - Mme CADOUOT Christine - M. VADOT Thierry - M. BLUME Pierre - Mme VICTOR Catherine - M. MOREL Jacques - M.DORMOY Jean-Pierre - M. CHEVALIER Philippe - M. MERGEY Dominique - M.DURANDIN Thierry - Mme MARTENOT Séverine - Mme GUILBERT Nathalie - Mme ROMAN Yolaine - M. MERLE Jean-Luc - Mme FAHY Laure - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme LEJEUNE-BLASER Sandra - M. VENTO Romain - Mme BARKAOUI Séline - Mme TASSIN Jade - Mme MANSOURI Lisa - Mme GALLOY Céline

Absents excusés et représentés : Mme BARDIN Isabelle (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - M. RECOUVREUX Christophe (procuration à M. VADOT Thierry) - M. CHAMINADE Denis (procuration à M. MOREL Jacques) - Mme REGAZZONI Isabelle (procuration à Mme FAHY Laure) - Mme SCANZI Justine (procuration à M. BLUME Pierre)

A été nommée secrétaire : Mme MANSOURI Lisa

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Décision modificative n°1 du budget principal exercice 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération municipale n°002-01-2026 du 27 janvier 2026 adoptant le budget primitif pour 2026.

Considérant ce qui suit :

Il est nécessaire d'apporter des modifications aux montants de crédits ouverts pour les chapitres concernés, et ce tout en respectant les équilibres du budget.

Il est ainsi exposé les mouvements afférents au projet de décision modificative :

DEPENSES FONCTIONNEMENT				RECETTES FONCTIONNEMENT			
CHAP.	ART.	LIBELLE	MONTANT	CHAP.	ART.	LIBELLE	MONTANT
011	60633	Fournitures de voirie	5 000,00 €	75	75888	Autres	5 000,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			5 000,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			5 000,00 €

DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTES INVESTISSEMENT			
CHAP.	ART.	LIBELLE	MONTANT	CHAP.	ART.	LIBELLE	MONTANT
23	2313	Constructions	150 000,00 €	16	1641	Emprunt en euros	153 080,00 €
16	165	Dépôts et cautionnements reçus	3 080,00 €				
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			153 080,00 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			153 080,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

-DÉCIDE de procéder aux modifications dont le détail est porté sur le tableau ci-dessus ;

-ADOPTE le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2026 pour le budget principal telle que présentée ;

-AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou acte nécessaire à l'application de la présente délibération et leur **DONNE** tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 29 septembre 2026

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,


Guillaume RUET


Lisa MANSOURI